



Communiqué de presse  
Le 9 juin 2023

## Information à la suite de la diffusion de l'émission Envoyé Spécial

*A la suite de l'émission Envoyé Spécial intitulée « Très chers animaux » et diffusée sur France 2 le 8 juin 2023, le réseau IVC Evidensia, qui représente 260 cliniques vétérinaires indépendantes et environ 3 000 professionnels à travers la France, tient à corriger les inexactitudes mentionnées dans ce programme.*

*IVC Evidensia souhaite apporter des précisions aux principaux points soulevés dans l'émission.*

### **Concernant le modèle d'IVC Evidensia :**

Choisir de rejoindre le réseau IVC Evidensia présente de nombreux avantages pour les vétérinaires : mutualisation de tâches administratives souvent très chronophages ; assistance en matière de recrutement dans un contexte de pénurie de vétérinaires ; accès à des formations de qualité, notamment sur les dernières techniques cliniques ; organisation des gardes et des urgences entre cliniques voisines ; aide au financement pour l'achat d'équipement de pointe ou l'aménagement des cliniques.

Cela permet ainsi une amélioration des soins dispensés aux animaux, une amélioration du service proposé à leurs propriétaires et de meilleures conditions de travail pour les équipes soignantes. D'après l'étude sur l'impact des réseaux vétérinaires récemment réalisée par le cabinet Astérès, 70% des vétérinaires ayant rejoint un réseau observent une amélioration de la qualité des soins prodigués dans leur clinique.

IVC Evidensia contribue souvent à éviter la fermeture de cliniques et à maintenir des emplois, par exemple en investissant dans des cliniques pour lesquelles des vétérinaires en fin de carrière ne trouvent pas de repreneur au niveau local, ou qui ont du mal à recruter pour offrir la qualité de soins nécessaire et répondre à la demande, ou encore qui n'ont pas les moyens de moderniser leur clinique.

Aujourd'hui, en France, près de 20% des établissements vétérinaires ont fait le choix de rejoindre un réseau, parmi lesquels IVC Evidensia (selon une étude de 2022 du cabinet Phylum).

### **Concernant le prix des soins vétérinaires :**

Les associés vétérinaires des cliniques qui choisissent de rejoindre le réseau IVC Evidensia fixent librement leurs tarifs. Les équipes supports du réseau IVC Evidensia leur fournissent des analyses et des recommandations tarifaires basées sur des facteurs tels que l'évolution du contexte économique ou de la concurrence locale. Les vétérinaires peuvent choisir de suivre ces recommandations ou non.

Les tarifs pratiqués par les cliniques du réseau se situent dans la moyenne des tarifs pratiqués au niveau national, qui se justifie par le haut niveau de qualifications des vétérinaires et le coût important des équipements utilisés (scanners, IRM, etc), comparables à la médecine humaine, dont le coût réel n'est pas toujours clair du fait du système de tiers payant.



### *Concernant l'indépendance professionnelle des vétérinaires exerçant au sein de cliniques membre du réseau IVC Evidensia :*

L'indépendance des vétérinaires est au cœur du modèle d'IVC Evidensia. Les vétérinaires qui ont fait le choix de rejoindre le réseau conservent une totale autonomie en matière de diagnostic, de soins et de prescriptions.

C'est pourquoi les cliniques gardent leur identité et leur nom lorsqu'elles rejoignent le réseau.

Les associés vétérinaires gardent la majorité absolue des droits de vote au sein de l'actionnariat de leur clinique, comme l'impose la loi, IVC Evidensia ne participant aux décisions qu'en tant qu'actionnaire minoritaire.

### *Concernant l'actionnariat d'IVC Evidensia :*

Le groupe Nestlé est un actionnaire minoritaire d'IVC Evidensia et n'a aucune implication directe dans la gestion quotidienne des cliniques.

Les vétérinaires des cliniques IVC Evidensia sont libres de choisir les marques d'aliments pour animaux qu'ils mettent à disposition de leurs patients et ont accès à une vaste gamme de marques largement disponibles sur le marché. Certaines cliniques ne vendent d'ailleurs pas de produits alimentaires.

### *Concernant le conflit avec les autorités ordinales :*

L'Ordre National des Vétérinaires s'est lancé dans une campagne de radiations de cliniques ayant rejoint des réseaux de cliniques vétérinaires dont, mais pas seulement, celles membres du réseau IVC Evidensia.

Ces décisions de radiation ne portent pas sur un sujet de déontologie ou la qualité des soins dispensés dans les cliniques mais uniquement sur l'organisation juridique des sociétés concernées, qui n'affecte pas les propriétaires d'animaux. Plus particulièrement, elles portent sur l'actionnariat et le mode de gouvernance des cliniques.

Les cliniques concernées ont introduit des recours contre ces décisions devant le Conseil d'Etat qui devrait se prononcer très prochainement.

Si ces radiations étaient confirmées et mises en œuvre, elles feraient peser un vrai risque sur l'offre de soins vétérinaires et sur l'emploi. IVC Evidensia continue de plaider pour une large concertation au sein de la profession, y compris avec l'Ordre National des Vétérinaires, et les autres groupes et organisations sectorielles, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, afin de trouver une interprétation commune des décisions à venir et des statuts satisfaisants pour tous.

### **Contact presse :**

Aurélien Gamet : [IVCEvidensiaFrance@brunswickgroup.com](mailto:IVCEvidensiaFrance@brunswickgroup.com) / +33 (0)7 72 07 78 70

Fabienne Lebrun : [fabienne.lebrun@wivetixservices.fr](mailto:fabienne.lebrun@wivetixservices.fr) / +33 (0)6 62 17 92 23